

## **RAPPORT N° 455 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 24 au 31 août 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke et Rumonge.

Le rapport déplore aussi les cas de deux (2) personnes qui ont été grièvement blessées à coups de bâtons par des Imbonerakure<sup>1</sup> en province de Bubanza et le cas d'une (1) personne qui a été arbitrairement arrêté et détenue par des imbonerakure en province de Rumonge.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Dans la nuit de lundi 26 août 2024, vers 23 heures, Mpawenimana Charles, âgé de 67 ans, et son épouse Ndayisavyimana Frédiane, âgée de 52 ans, ont été assassinés à coups de machettes par des individus non identifiés qui les ont surpris en plein sommeil à leur domicile situé sur la sous-colline de Rwamagashwa de la colline de Nyempundu, zone de Nyamakarabo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les victimes étaient accusées de sorcellerie et, par conséquent, elles subissaient des menaces de mort depuis un certain temps. Des habitants de la localité de Nyempundu pointent du doigt des jeunes Imbonerakure en raison du fait qu'ils ont été souvent aperçus ces derniers jours, à des heures avancées pendant la nuit, tout près de la maison des défunts.

---

<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour élucider les circonstances de l'assassinat de ce couple et identifier les auteurs du double crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Dans l'après-midi de vendredi 30 août 2024, un corps sans vie d'une fille non identifiée a été retrouvé dans un caniveau (voir la photo ci-dessous) au bord de la RN3 (route nationale n°3) Bujumbura-Rumonge, tout près de la rive du lac Tanganyika, sur la colline de Rutunga, en commune de Muhuta de la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).



Selon des témoins de la découverte macabre, cette fille a été violée par ses bourreaux avant d'être assassinée car son sous-vêtement se trouvait à côté du

corps de la victime. Par ailleurs, la défunte portait un cathéter à son bras gauche, ce qui laisse penser que la victime aurait été arrachée de son lit d'hôpital avant d'être assassinée et jetée à cet endroit.

SOS-torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et approfondie pour identifier les circonstances et les auteurs de l'assassinat de cette fille afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

## 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de dimanche 25 août 2024, un homme dénommé Joseph Ndbakandiye et un aveugle connu sous le nom de Nyampunyi ont été violemment battus par des Imbonerakure en patrouille nocturne dirigés par le prénomé Eddy et un certain Mwarabu au village de Ragaza de la colline et zone de Gihanga, en commune de Mpanda de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et ont été évacués, dans un état critique, dans une structure sanitaire de la localité où ils sont depuis hospitalisés.

Selon des sources locales, ces Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Nyampunyi, après avoir défoncé la porte de la maison, et lui ont demandé où se trouve son fils qui, d'après leurs allégations, leur aurait jeté des pierres. Comme son fils n'était pas à la maison, ces Imbonerakure se sont mis à battre violemment Nyampunyi et l'ont grièvement blessé au niveau du visage.

Les mêmes sources ont précisé que les cris de détresse de Nyampunyi ont alerté son voisin Joseph Ndbakandiye qui a dû intervenir. C'est ainsi que ces mêmes Imbonerakure l'ont également battu, plus particulièrement au niveau des reins.

SOS-Torture Burundi déplore l'impunité qui entoure les actes de violence institutionnalisée des Imbonerakure qui se croient tout permis depuis l'avènement du parti CNDD-FDD au pouvoir.

### 3. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la matinée du 20 août 2024, vers 10 heures, Désiré Nzisabira, représentant du parti Sahwanya FRODEBU<sup>2</sup> dans la zone de Kigwena de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), a été arbitrairement arrêté par des Imbonerakure sur la colline de Mayengo de la même zone, sur l'ordre du chef de cette colline.

Selon des témoins, Désiré Nzisabira a d'abord été séquestré dans une boutique durant toute la journée avant d'être transféré au cachot de la zone de Kigwena.

Les mêmes sources ont précisé que Désiré Nzisabira a été arrêté victime de son appartenance politique, notamment en raison du fait qu'il a refusé de payer une contribution forcée pour le financement de la campagne électorale du parti CNDD-FDD.

SOS-Torture Burundi a appris que Désiré Nzisabira a été libéré le lendemain sur l'ordre de l'administrateur communal de Rumonge, Augustin Minani, après une nuit passée au cachot de la zone de Kigwena.

Elle dénonce les contributions forcées qui sont opérées à travers tout le pays en vue du financement de la prochaine campagne électorale du parti au pouvoir et demande au Président de la République, Evariste Ndayishimiye, d'ordonner la cessation immédiate de ces opérations illégales et qui font exacerber l'état de paupérisation d'une population aux prises avec une crise économique sans précédent.

---

<sup>2</sup> Front pour la Démocratie au Burundi.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.